



Direction du Secrétariat Général

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

VILLE DE NIORT

Arrêté n° 2026-654

DÉLÉGATION DE SIGNATURE ET
DE FONCTIONS D'OFFICIER D'ÉTAT CIVIL -
Julie SIAUDEAU - Conseillère municipale

Le Maire de la Ville de Niort ;

Vu l'article L. 2122-18 et L.2122-34-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'installation des conseillers municipaux le 20 mars 2026 ;

Considérant la célébration du mariage qui aura lieu le :

Lundi 10 août 2026

Entre

Célia PROT

Et

Julie SIBIEUDE

ARRÊTE

Art. 1 – Madame Julie SIAUDEAU, Conseillère municipale, est déléguée, sous ma responsabilité et en mes lieu et place, dans les fonctions d'Officier d'État Civil de la Ville de Niort, en vue de célébrer le mariage PROT / SIBIEUDE qui aura lieu le lundi 10 août 2026 à 15 heures en Mairie de Niort.

Art. 2 – Mention de cette délégation sera faite partout où besoin sera.

Art. 3 – Copie de présent arrêté sera transmise au Préfet du Département des Deux-Sèvres, publiée et notifiée aux intéressés.

Fait en Mairie à Niort, le 01/07/2026

Le Maire de Niort,

Signé

Jérôme BALOGÉ